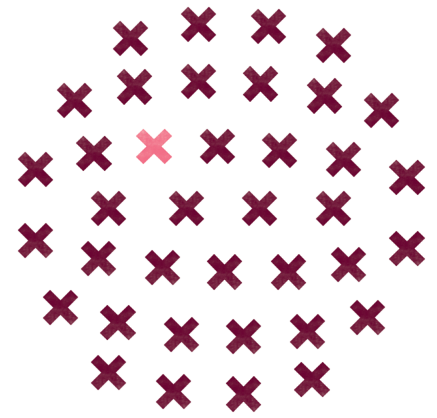


Série Le vote ✕ ici et ailleurs

Les systèmes électoraux



Au fil de l'histoire, les peuples ont imaginé différentes façons de vivre ensemble et de choisir les personnes chargées de les guider ou de les diriger. Ces « leaders » accèdent à ce rôle de diverses manières, notamment par héritage, par nomination ou par élection. Dans les cas où les gens élisent les personnes qui les gouverneront, le type de système électoral aura un effet sur les choix individuels et sur les résultats des élections.

Les systèmes électoraux au Canada

Le système électoral fédéral canadien repose sur la pluralité des voix, ce qui signifie que la personne qui obtient le plus de votes gagne. Une élection a lieu dans chaque circonscription fédérale, et la personne qui recueille le plus de votes peut représenter sa circonscription au Parlement. Ce système est appelé « système à majorité simple » ou, plus fréquemment, « système majoritaire uninominal à un tour », puisque chaque personne vote pour une seule personne candidate une seule fois. On peut le comparer à une course de chevaux : le premier cheval à franchir la ligne d'arrivée remporte la course, même si d'autres chevaux sont arrivés presque en même temps que lui. Le Canada, le Royaume-Uni, l'Inde, de nombreux États américains ainsi que certaines communautés des Premières Nations au Canada utilisent ce système.

✕ Comment fonctionne le système majoritaire uninominal à un tour?

Dans le système majoritaire uninominal à un tour du Canada, on remplit un bulletin de vote pour choisir une personne candidate dans sa circonscription. La personne qui obtient le plus de votes remporte le siège et peut représenter sa circonscription à la Chambre des communes.

Prenons, par exemple, les résultats suivants dans une circonscription :

- Personne candidate A : 95 votes (38 %)
- Personne candidate B : 90 votes (36 %)
- Personne candidate C : 65 votes (26 %)

Dans ce scénario, la personne A remporte le siège même si les personnes B et C ont obtenu, ensemble, plus de 60 % des votes. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un pourcentage précis du total des voix; il suffit d'obtenir plus de voix que n'importe quelle autre personne candidate.

Les résultats de l'élection dans chaque circonscription déterminent la composition de la Chambre des communes. La plupart des personnes candidates appartiennent à un parti politique, et le parti qui obtient le plus de sièges forme habituellement le gouvernement.

Le système majoritaire uninominal à un tour est simple et les votes sont faciles à compter. Il s'agit du deuxième système le plus répandu au monde pour l'élection des assemblées législatives nationales.

× Comment fonctionnent d'autres systèmes électoraux?

Il existe d'autres types de systèmes majoritaires ainsi que des systèmes proportionnels.

Systèmes majoritaires

Les autres systèmes majoritaires peuvent ressembler au système majoritaire uninominal à un tour dans la mesure où une seule personne est élue par circonscription. La différence est que cette personne doit obtenir plus de 50 % des votes. Par conséquent, dans l'exemple précédent, la personne candidate A ne remporterait pas l'élection même si elle a obtenu le plus grand nombre de voix, puisqu'elle a recueilli seulement 38 % des votes.

Scrutin à tours successifs

Le scrutin à tours successifs est un type courant de système majoritaire. Dans ce système, le scrutin se déroule en plusieurs tours. En première étape, les électrices et les électeurs choisissent la personne candidate de leur choix. Si personne n'obtient plus de 50 % des voix, celles qui ont reçu le plus faible appui sont exclues de l'élection. Il y a ensuite un autre tour où les options sont moins nombreuses, jusqu'à ce qu'une seule personne remporte la course avec une majorité des voix. Dans notre exemple, la personne C aurait été éliminée de la course, qui se serait poursuivie avec les personnes A et B.

Dans certains scrutins à tours successifs, une seule personne est éliminée après un tour, puis un nouveau vote est organisé. C'est ce qu'on appelle un **scrutin à élimination successive**. Le Comité olympique et la FIFA l'utilisent pour désigner les pays hôtes. D'autres scrutins à tours successifs se déroulent en seulement deux tours. Le premier tour permet de déterminer les deux candidatures les plus populaires, tandis que le deuxième tour concerne uniquement ces deux candidatures. **Les scrutins à deux tours** sont couramment utilisés pour élire des chefs d'État, notamment en Autriche, au Costa Rica, au Ghana et au Pérou.

Au Canada, des Premières Nations ont recours à certains aspects du scrutin à tours successifs pour leurs élections. Par exemple, pour élire leur chef et les membres du conseil, la Première Nation Selkirk, au Yukon, utilise le système majoritaire uninominal à un tour, mais en cas d'égalité elle tient une élection entre les personnes candidates concernées.

Au cours d'une élection à tours successifs, la durée entre les tours peut varier. Dans un **scrutin majoritaire préférentiel** (appelé aussi « vote préférentiel »), plutôt que de participer à plusieurs tours de vote, les électrices et les électeurs classent les personnes candidates en ordre de préférence (1^{er} choix, 2^e choix, 3^e choix, etc.) sur leur bulletin de vote. Si personne n'obtient la majorité des voix, la candidature de la personne qui a obtenu le moins grand nombre de voix est retirée, et les voix qu'elle avait obtenues sont instantanément redistribuées en fonction des choix suivants sur les bulletins visés.

Au Canada, de nombreux partis politiques utilisent le vote préférentiel pour élire leur chef. Ce type de bulletin de vote est aussi utilisé en Australie, en Irlande, en Papouasie–Nouvelle-Guinée et dans certaines villes américaines.

Systèmes proportionnels

Le système le plus couramment utilisé par les assemblées nationales est le scrutin proportionnel. Dans ce système, le nombre de sièges qu'obtient un parti est proportionnel à sa part des voix. Par exemple, si un parti remporte 30 % des voix, il obtient environ 30 % des sièges au sein de l'assemblée législative. La représentation proportionnelle par liste et la représentation proportionnelle mixte sont des formes courantes du système proportionnel.

Représentation proportionnelle par liste

Dans un système de représentation proportionnelle par liste, les électrices et les électeurs votent pour un parti plutôt que pour des personnes candidates. Les partis créent une liste de personnes qui les représentent. La proportion du vote qu'obtient un parti détermine le nombre des personnes candidates de sa liste qui obtiendront un siège. L'Angola, la Colombie, l'Espagne et la Turquie utilisent ce type de système.

Représentation proportionnelle mixte

Dans ce système, les électrices et les électeurs remplissent deux bulletins de vote : un pour une personne candidate de leur circonscription et un autre pour un parti politique. Comme dans le système canadien, l'ensemble des personnes élues dans leur circonscription obtiennent un siège. Ensuite, les deuxièmes bulletins sont comptés, et chaque parti ajoute d'autres représentantes et représentants à partir d'une liste selon le soutien proportionnel obtenu. La Nouvelle-Zélande et l'Écosse utilisent ce type de système.

Représentation majoritaire mixte

Certains pays utilisent un système mixte dans lequel on élit la plupart des représentantes et des représentants au moyen d'un scrutin majoritaire (majorité relative ou absolue), et les autres selon un mode de représentation proportionnelle. Le nombre de sièges attribués selon chaque système est fixé avant l'élection. Ces systèmes sont considérés comme étant « semi-proportionnels ». La Thaïlande et le Zimbabwe y ont recours.

De nombreux pays utilisent plus d'un système électoral pour choisir leurs représentants et représentantes. Un pays peut, par exemple, tenir un scrutin à deux tours pour élire sa présidente ou son président, un système majoritaire (comme le système majoritaire uninominal à un tour) pour l'une des chambres de son parlement et un système proportionnel (comme le système de représentation par liste) pour une autre de ses chambres, tel un sénat.

✖ Le Canada changera-t-il son système de vote?

Élections Canada n'a pas d'opinion sur la réforme électorale; ce n'est pas son rôle en tant qu'organisme de gestion électorale. Ce sont les parlementaires qui doivent faire des propositions, tenir des débats et apporter des modifications à la *Loi électorale du Canada*.

En tant que membre de la société, vous avez le droit de contacter la personne qui vous représente au Parlement pour lui faire part de votre point de vue. Vous pouvez également discuter avec vos proches pour connaître leur avis sur nos élections et sur notre démocratie.